



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

technologie

Question écrite n° 85451

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les conclusions du rapport du CESE du 24 février 2015 relatif au développement de la pédagogie numérique dans l'enseignement supérieur. Pour le CESE, l'évolution numérique actuelle doit s'accompagner d'une évolution juridique corrélative. En effet, la question de la propriété intellectuelle et des droits d'auteurs inquiètent, à juste titre, les enseignants qui ont peur que le droit applicable ne soit pas assez protecteur. Plus particulièrement, le risque est une réutilisation de leur contenu à des fins commerciales. Le rapport préconise donc de traiter rapidement cette question et d'apporter aux enseignants les garanties nécessaires. Il lui demande si le Gouvernement entend donner une suite favorable à cette suggestion.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85451

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 juillet 2015](#), page 5547

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)